



À PROPOS DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE...

23 novembre 2017



Le programme se décline sous deux aspects : la création de dispositifs de réussite éducative et le développement d'internats de réussite éducative.

Les équipes locales de réussite éducative

La loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale définit les dispositifs de réussite éducative, leurs objectifs, les publics visés, les structures juridiques supports et les crédits prévus sur les cinq années du plan.

Ces équipes apportent un soutien individualisé et personnalisé aux enfants et adolescents en fragilité, en prenant en compte la globalité de leurs difficultés scolaires, sanitaires et sociales. Elles s'appuient sur une intervention croisée de l'ensemble des partenaires. La transversalité permet également de répondre à l'objectif du programme de réussite éducative : prendre en charge de manière globale les difficultés des enfants, notamment familiales et environnementales.

La circulaire du premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville nouvelle génération stipule que les programmes de réussite éducative sont dorénavant intégrés dans le socle « Éducation » du pilier « Cohésion sociale » à partir du 1^{er} janvier 2015. À ce titre, les crédits naguère alloués exclusivement aux Pre deviennent fongibles dans le volet éducation du contrat de ville avec pour rôle « de structurer et renforcer le partenariat avec l'école et piloter l'intégralité de l'action de la politique de la ville de l'État volet éducatif ».

En Seine-Saint-Denis, 27 équipes de réussites éducatives sont constituées :

Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Bagnolet, Bondy, Clichy-sous-Bois, Drancy, Épinay-sur-Seine, Gagny, L'Île-Saint-Denis, La Courneuve, Le Blanc-Mesnil, Le Pré-Saint-Gervais, Montfermeil, Montreuil, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Noisy-le-Sec, Pantin, Pierrefitte-sur-Seine, Romainville, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis, Saint-Ouen, Sevran, Stains, Tremblay-en-France et Villetaneuse.

Les internats de réussite éducative sont devenus internats d'excellence

Ce programme vise à permettre à des jeunes connaissant des difficultés familiales et environnementales compromettant leurs chances de réussite de développer dans le cadre d'établissements existants, ou de nouveaux établissements, des projets éducatifs, sportifs et culturels hors temps scolaires. Les internats de réussite éducative situés dans des établissements publics ont été transformés en internats d'excellence de la dynamique Espoir banlieues fin 2009.

Cette mesure est inscrite depuis 2009 parmi les priorités nationales financées par l'emprunt national. Les investissements qui lui sont consacrés ont permis :

- de créer 13 internats d'excellence à la rentrée 2011, qui s'ajoutent aux 12 établissements ouverts à la rentrée 2010 et à celui de Sourdun (Académie de Créteil) inauguré en 2009 et rattaché au PRE de Saint-Denis

- d'offrir 10 300 places « internat d'excellence », 2 400 en internats d'excellence et 7 900 labellisées, réparties sur tout le territoire à la rentrée 2011

À terme, le programme d'investissements d'avenir vise l'ouverture de 20 000 places « internat d'excellence ».

De l'internat d'excellence à l'excellence de tous les internats

La politique des internats de la réussite pour tous s'inscrit dans la continuité du « plan de relance de l'internat scolaire public » initié en 2000 et à la suite du plan espoir banlieue de 2008.

Depuis 2012, la politique de l'internat a été renouvelée avec pour objectif de passer d'une opération partielle au bénéfice de quelques uns à une action publique à l'intention de tous. En effet, l'offre actuelle

de scolarisation en internat n'est pas à la hauteur des besoins identifiés des familles et n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire national.

Les modalités de la nouvelle politique de l'internat

La politique de développement de l'internat s'inscrit dans le cadre du programme des investissements d'avenir (PIA), lequel vise à étendre les effets bénéfiques de ce mode de scolarisation.

Le premier programme du PIA a d'ores et déjà permis l'ouverture de 45 internats en quatre ans, correspondant à 5 028 places. 6 000 autres places donnent d'ores et déjà lieu à des projets prévus principalement sous maîtrise d'ouvrage des conseils régionaux avant 2020. Les projets comprennent des places non seulement en collèges, lycées mais aussi en résidences universitaires et dans l'enseignement agricole.

À partir de 2015 et jusqu'en 2024, le nouveau programme des investissements d'avenir dit PIA2, cofinancera la construction ou la réhabilitation d'internats de la réussite à hauteur de 138 millions d'euros supplémentaires pour un objectif de 5500 places nouvelles en fonction de l'engagement des collectivités territoriales dans le développement de l'internat public, puisque ce sont elles qui ont compétence sur la demi pension et sur l'hébergement.

Mais encore...

- Le partenariat avec les Grandes Écoles et universités
Il s'agit de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur des lycéens issus de quartiers en difficulté. Deux grandes écoles se sont engagées dans le programme en faveur des lycéens de ZEP.
- Les Cordées de la réussite
Elles organisent une mise en réseau, selon un principe de solidarité, des établissements d'enseignement supérieurs (universités, grandes écoles, écoles d'ingénieurs, lycées à CPGE ou STS, IUT...) avec des lycées et des collèges dits « sources » qui accueillent une proportion importante de jeunes issus de milieux modestes, y compris ceux qui vivent en milieu rural ou sur des territoires de la politique de la ville.
Depuis 2013 - 2014, l'accent est mis sur les actions à destination des lycéens professionnels.
- Les Conventions Éducation Prioritaire
Elles sont une voie de recrutement sélective destinée aux élèves méritants, scolarisés dans des établissements en Zone d'Éducation Prioritaire (Zep) partenaires de Sciences Po.

Sciences Po a fait le constat du manque d'ouverture sociale et culturelle du recrutement des grands établissements sélectifs français. Quatre handicaps majeurs vécus comme autant d'obstacles expliquent ce verrou social : le manque de moyens, l'absence d'une information spécialisée donnée par un proche, le biais social lié à la nature même des épreuves de sélection, un phénomène d'autocensure. L'action des « **Conventions Éducation prioritaire** » vise à rétablir l'égalité des chances en luttant contre ces quatre obstacles à la fois. Pour reconnaître les talents dans leur pluralité, des modalités de recrutement plus diverses sont mises en place. Elles associent les enseignants du second degré auxquels revient la première sélection (l'admissibilité).

- Emplacement : [Accueil](#) > [Politique de la ville](#) > [Focus thématiques](#) >
- Adresse de cet article : <https://www.professionbanlieue.org/A-propos-de-la-reussite-educative>